

10. Le 23 mai, après un service chanté à la Basilique, se fera la déposition solennelle des restes mortels de Mgr. de Laval dans la Chapelle du Séminaire.

20. Les fidèles de notre Archidiocèse sont invités à adresser au ciel de ferventes prières pour que l'Eglise s'occupe un jour de la glorification de ce grand serviteur de Dieu, si telle est la volonté de la Providence.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le trentième jour d'Avril, 256^e anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval, mil huit cent soixante dix-huit.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.

Secrétaire.

—ooo—

L'EGLISÉ.

Tout en admettant la profonde distinction de saint Augustin entre les *divers prétextes* et *l'unique but* de la séparation des églises particulières de la grande église dominante, ne suis-je pas en droit de vous demander, ce soir, M. le curé, comment jugez-vous, sans crainte d'errer, que votre église, dans toutes les phases qu'elle a subies, selon les circonstances des temps qu'elle a traversés, ne s'est jamais écartée de sa première origine ; mais que ce sont les églises particulières, malgré que celles-ci protestent et qu'elles se donnent, comme votre Église catholique, pour héritières légitimes de la société fondée par le Christ ?